



COMMUNE DE SAINT-BOHAIRE

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze février 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint-Bohaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. PANNEQUIN – Maire.

Étaient présents : M. PANNEQUIN Bernard, M. GUILLOT J-Michel, M. FESNEAU Bernard, Mme EMONET M-Christine, M. RANDUINEAU Guillaume, Mme OUZILLEAU Agnès, Mme PETIT Emilie, M. GAUTHIER Thierry, Mme COULLON Jeannine, M. BRUXELLE Frédéric.

Absents excusés : M. RANVAL Lionel, pouvoir à M. PANNEQUIN Bernard ;

OUVERTURE DE LA SÉANCE : Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

Mme PETIT est nommée secrétaire de séance.

1/ MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de faciliter le règlement des factures de cantine, garderie et loyer, il est proposé au conseil municipal de délibérer en faveur du prélèvement automatique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer aux administrés de régler leurs créances de cantine, garderie et loyer par prélèvement automatique. M. le Maire est chargé d'accomplir toutes les formalités pour mettre en place ce nouveau moyen de paiement. Le prélèvement automatique devrait être mis en place à compter du mois d'avril 2018.

2/ CHEMIN RURAL N°10 DIT DE MOULINS À CHESNEAU

Le CR n°10 appartient pour moitié à la commune de Landes-le-Gaulois et pour moitié à la commune de Saint-Bohaire. Une portion dudit chemin (environ 80 mètres) se trouve dans l'enceinte d'une propriété privée clôturée depuis environ 150 ans et un bâtiment est construit sur ce chemin rural. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré constate la désaffectation d'une partie du CR n°10, décide de lancer, conjointement avec la commune de Landes-le-Gaulois, la procédure de cession de ce chemin rural, et décide que soit nommé un commissaire-enquêteur afin de procéder à l'enquête publique. Les frais à la charge de la commune conditionneront le prix de vente.

3/ GEMAPI

Le 8 février, le conseil communautaire d'Agglopolys a décidé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois en y ajoutant la compétence facultative en lien avec la GEMAPI dite « exercice des missions hors GEMAPI » à compter du 1^{er} juin 2018. Cela permettra aux syndicats de poursuivre leurs missions telles que la lutte contre la pollution, la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile, l'entretien d'ouvrages hydrauliques, etc... Les transferts de compétence à un EPCI sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le transfert à Agglopolys des missions dites « hors GEMAPI », et d'approuver les statuts de la communauté d'Agglomération incluant cette nouvelle compétence.

Par ailleurs, M. le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats de rivières. Agglopolys a élu 12 représentants titulaires et 12 suppléants pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du bassin de la Cisse. M. RANVAL Lionel a été élu délégué titulaire.

4/ PLANTONS LE PAYSAGE – Les rues-jardins

Afin de mettre en valeur le patrimoine et améliorer le cadre de vie, Agglopolys propose aux communes 3 projets :

niveau 1 - « trottoirs fleuris, semons le trottoir » : Agglopolys fournit à la commune un mélange de graines. La commune choisit une partie de rue, une rue ou un petit ensemble de rues et doit préparer, semer et entretenir les zones choisies. Un suivi scientifique sera réalisé par les chercheurs de l'école du paysage. Semis prévus en octobre 2018.

niveau 2 - « bandes végétales, plantons le trottoir » : La commune a le projet de créer des bandes végétales dans une rue afin de créer une continuité végétale structurante pour la rue.

niveau 3 - « rues jardins, pour un réaménagement partiel ou total » : La commune souhaite revoir l'aménagement de sa rue, de façon plus complexe et étendue qu'une simple bande végétale, en prenant en compte l'ensemble. La commune choisit de s'engager dans une refonte partielle ou totale de la rue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'inscrire la commune à l'opération de **niveau 1 - « trottoirs fleuris »**, pour plusieurs zones qui restent à déterminer plus précisément (abords de l'église, du cimetière, bassin de rétention d'eau de Russy, entrée du village...). M. le Maire est chargé de procéder à l'inscription avant le 12 mars 2018.

5/ PLUiHD

M. le Maire propose que Mme EMONET soit également nommée référente PLUiHD, pour suppléer M. GUILLOT et Mme COULLON. Le conseil municipal approuve cette nomination à l'unanimité des présents.

M. Guillot fait un point sur les réunions auxquelles il a assisté. Le projet politique du PLUiHD (PADD) est actuellement en cours d'élaboration. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour but de définir les orientations politiques qui seront mises en œuvre dans le cadre du document d'urbanisme. Au-delà des réunions communes à toutes les communes d'Agglopolys, M. Guillot a assisté à une réunion spécifique à l'unité géographique du Plateau de Beauce.

6/Questions diverses

- M. FESNEAU ayant procédé au déneigement des voies communales le 7 février dernier, M. le maire propose que lui soit attribuée une compensation pour services rendus. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'attribution d'une compensation à M. FESNEAU.

- Deux devis de panneaux de signalisation ont été étudiés par le conseil municipal, la commande sera établie selon les possibilités budgétaires.

- Ecole :

Les travaux de remplacement des tuyaux d'eau froide de la cantine vont débuter lundi 26 février, pour une semaine environ.

La pompe de circulation hydraulique de la pompe à chaleur de l'école a été remplacée mardi 20 février.

Après les travaux réalisés par l'entreprise Aqualia (mandatée par Agglopolys) sur le siphon disconnecteur, aucune amélioration n'a été constatée sur l'évacuation des eaux usées de l'école et une nouvelle expertise va avoir lieu le 14 mars.

- Les travaux d'assainissement ont été effectués sur la parcelle ZC 216 par l'entreprise Aqualia et la parcelle est maintenant totalement viabilisée.

- Un Comice Agricole aura lieu les 16 et 17 juin 2018 à Candé-sur-Beuvron, organisé par Agglopolys, le SDA et la commune de Candé/Beuvron. Il est demandé aux communes si elles peuvent prêter du matériel, et préparer une décoration sur palette. Les écoles ont également été conviées à participer au comice.

Prochaine réunion de Conseil municipal prévue le 29 mars 2018.